

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 23 Thermidor

(Ere Vulgaire).

Mercredi 10 Août.

*Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.
Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.*

Moyens employés par le ministère anglais pour échanger le commodore Sidney Smith, pris dans la rade du Havre. — Prise de la ville de Bamberg par les troupes françaises. — Empressement de plusieurs princes d'Empire à faire la paix avec la France. — Armistice conclu avec le cercle de Suabe. — Conditions de cet armistice. — Paix conclue avec le duc de Wurtemberg. — Lettre au rédacteur sur les courses qui ont eu lieu au Champ de Mars. — Proclamation pour la formation d'une haute-cour de justice à Vendôme.

ITALIE.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Gènes, le 7 thermidor.

L'affaire des fusils auroit peut-être produit des voies de fait, si deux notes très-fermes de notre ministre n'avoit obligé le sénat à s'expliquer par une proclamation précise sur les demandes antérieures & sur l'événement qui causoit les troubles. Depuis, tout est rentré dans l'ordre; & pour peu que le gouvernement français prescrive à ses agens de prudence & de modération, il n'y a rien à craindre. Un autre choix des hommes chargés de nos intérêts dans beaucoup d'emplois, auroit prévenu ces désagrémens; mais il ne faut pas craindre de le dire, plusieurs de nos fonctionnaires publics sont insolens, hautains & révolutionnaires; & ils inspirent l'effroi au lieu de la confiance. Nous sommes par-tout admirés & haïs, & rien ne seroit plus facile que de nous faire à-la-fois respecter & chérir; mais pour cela, d'abord plus de jacobins: on pardonneroit à un pillard, on ne pardonne pas à un désorganisateur. C'est là ce qu'il faut que le gouvernement sache & que ses vrais amis lui répètent; c'est là ce que les journaux dignes d'être lus devroient proclamer dans toute la république, &c.

(Nous pouvons assurer les lecteurs que ce fragment est fidèlement transcrit d'une lettre de Gènes, écrite par un bon Français sincèrement attaché au gouvernement).

ANGLETERRE.

De Londres, le 29 juillet.

Lorsqu'on apprit ici la prise de Sir Sydney Smith dans la rade du Havre, cette nouvelle excita un grand intérêt. Ce jeune officier tient à une famille en crédit,

& il est fort estimé pour les talens & le courage qu'il a déployés dans les expéditions dont il a été chargé; mais le ministère s'est vivement occupé des moyens de lui faire rendre la liberté par le moyen de l'échange. M. Churetier a été envoyé en France pour traiter cet objet avec la négociation d'un cartel général d'échange; en revenant ici, il a laissé en France un secrétaire chargé de suivre cette affaire. Comme sir Sidney a été pris dans la rade même & sous le canon des forts du Havre, qu'on l'a soupçonné d'avoir eu le projet de mettre le feu, non-seulement aux bâtimens français qui étoient dans le port, mais même aux magasins de munitions, le gouvernement français a regardé cet officier comme étant dans un cas particulier & hors des loix ordinaires de la guerre. Il s'est, dit-on, refusé à l'échanger contre un officier d'un rang égal. Notre ministère avoit proposé le citoyen Bergeret, capitaine de la frégate *la Virginie*, prise dernièrement par un de nos vaisseaux; & dans la vue d'aplanir plus aisément les difficultés, on avoit permis au capitaine Bergeret d'aller sur sa parole en France & d'y négocier lui-même son échange avec Syney. Il paroît qu'il n'a pu réussir dans cette mission, & que le gouvernement français persiste à regarder notre jeune marin comme n'ayant pas droit à être échangé. Le capitaine français est revenu à Plymouth sur un parlementaire, malgré les sollicitations de ses amis qui vouloient qu'il restât en France; mais il a noblement préféré la captivité au reproche de manquer à sa parole d'honneur. Quoique ce dévouement ne puisse être comparé à celui de Régulus, parce qu'il n'est pas accompagné des mêmes dangers, il honore beaucoup le caractère de ce marin.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 29 thermidor.

Les républicains occupent en ce moment Wurtzbourg

& la ville de Bamberg. Les succès des armées de la république sont si rapides, qu'on peut à peine les suivre. L'Empire est dans la consternation; de toutes parts ses membres demandent à grands cris la paix avec la France, & plusieurs princes sont déjà en négociation pour l'obtenir séparément. Le général Jourdan a reçu plusieurs propositions de cette nature qu'il a renvoyées directement au directoire exécutif. Enfin, l'on peut regarder comme une chose très-probable qu'avant deux mois la paix sera conclue avec toutes les puissances du continent qui sont en guerre, & que le gouvernement français en dictera les conditions; puissent elles être assez modérées pour éloigner à jamais ce fléau destructeur ?

On mande que la flotille française, composée de 10 à 12 bâtimens bien armés & bien équipés, vient de sortir de la Moselle pour entrer dans le Rhin; elle se rend devant Mayence pour se mesurer avec les chaloupes canonnées du major Williams.

Le général Jourdan, informé qu'on avoit enlevé à Francfort plusieurs étages pour sûreté de la contribution demandée à cette ville, & qu'on les conduisoit en France, a donné l'ordre de les relâcher.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

De Cherbourg, le 30 messidor.

Le 27 de ce mois, dans l'après midi, une frégate anglaise de 50 canons, ayant dessein de s'emparer de deux avisos qu'elle aperçut dans l'anse de Plainvy, à quelques lieues de Cherbourg, les força de s'échouer sur la côte, sous la protection du fort Saint-Germain, de trois canons. Ce double obstacle lui fit naître le dessein & de détruire la batterie & de brûler les deux prises qu'elle voyoit près de lui échapper; & pour y parvenir, elle a eu la témérité de se mouiller à une distance propre à remplir ses vues, & a commencé une canonnade suivie sur ledit fort & a détaché en même-tems une chaloupe pour descendre à terre & mettre le feu aux deux avisos. Elle n'a pas tardé à se repentir de sa témérité; le feu soutenu & les coups bien dirigés de la batterie du fort lui ayant jeté à bord une dizaine de boulets, elle s'est bientôt vue forcée de couper son cable, d'abandonner son ancre, de mettre à la voile & de regagner le large, en réparant les dommages qu'elle avoit reçus. La chaloupe voyant qu'elle étoit assaillie par une grêle de mousquetterie que les postés aux douanes & les grenadiers gardes-côtes, qui étoient accourus au premier coup de canon, faisoient pleuvoir sur elle, a bientôt abandonné son projet d'incendier les avisos, & a regagné son bord en forçant de rames.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INTÉRIEURE.

De Nantes, le 13 thermidor.

Il y a plus de vingt jours que les anglais n'ont paru sur nos côtes. Ils n'ont même pas été aperçus des bâtimens qui vont journellement d'ici à Brest & à l'Orient, & de ces deux ports ici. Il est arrivé même aujourd'hui un petit convoi venant de l'Orient, qui, quoique sous une très-faible escorte, a fait tranquillement sa route.

De Paris, le 22 thermidor.

On a supprimé les cartes de pain à tous les citoyens à qui on en délieroit au quart de sa valeur au prix du marché.

Une femme de 80 ans a été assassinée hier dans une maison, rue de Grenelle Saint-Germain. Elle a été étranglée par des scélérats inconnus, qui ont emporté de chez elle la vaisselle d'argent & les effets les plus précieux qui s'y trouvoient.

Un armistice est, dit-on, conclu avec le cercle de Suabe; en voici les conditions: douze millions en numéraire, huit mille chevaux, cinq mille bœufs, cent mille quintaux de foin, cinquante mille de seigle, cent mille sacs d'avoine, cent mille paires de souliers. On ajoute qu'il sera payé en outre sept millions en numéraire par les abbayes & les évêchés.

On parle beaucoup de paix. Elle est devenue un besoin si général pour toutes les nations, que ce bruit a, par cela même, beaucoup de probabilité. Mais en même tems les conditions de paix sont si difficiles à déterminer, pour concilier les prétentions, les intérêts & les systèmes très-divers qui divisent ceux qui tiennent dans leurs mains le sort des peuples, qu'on peut craindre que cette pacification si désirable n'éprouve encore de grandes difficultés & de longs retards.

La nouvelle de la maladie du général Jourdan, que nous avons annoncée il y a deux jours, s'est malheureusement confirmée. C'est le général Kleber qui a pris le commandement de l'armée.

Le général Menou a publié dans les papiers une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'a point été au Luxembourg & qu'il n'a eu aucune conférence avec le citoyen Carnot, membre du directoire. Il en prend occasion de faire une profession de foi politique qui ne peut qu'être approuvée par tous les républicains qui aiment sincèrement la liberté. Au reste, sa lettre ne prouve pas qu'on ne lui ait pas offert un commandement dans le Midi.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

C I T O Y E N S,

Vous avez dit au sujet des courses qui ont eu lieu au Champ-de-Mars, que l'on vouloit faire de nous un peuple de Grecs; mais que nous serions toujours des Français. Soit. Mais tout Paris étoit sur les glacis du Champ-de-Mars; toute la France y seroit venue; car on avoit cette fois rencontré une partie de ce qui fait l'honneur des fêtes, le spectacle des facultés de l'homme dans un plus beau développement. Ces Français se seroient extrêmement intéressés à ces courses, si les directeurs de la fête avoient su y mettre quelque grandeur. Ces Français deviendroient un peuple qui donneroit de l'attention & attacheroit de la valeur aux exercices du corps, si la jeunesse en offroit le spectacle dans des fêtes publiques bien ordonnées. Cette jeunesse, prête à en saisir l'occa-

tion, s'y adonneroit avec ardeur. Telle seroit l'influence de cette coutume, que la nation en seroit embellie & fortifiée. Le goût des jeux, l'honneur décerné à la force, à l'adresse, à l'agilité, à la grace, faisant fermenter une noble émulation, le caractère national prendroit de l'élevation : en effet, la force est compagne de la générosité. Les mœurs en seroient affermies. Nous ne deviendrions pas pour cela des Grecs, mais nous ne serions pas non plus un peuple de marchands, chez qui tout est spéculation ; ni un peuple endormi sur sa gloire, chez qui tout est ostentation vaine ; ni un peuple débile adonné à la ruse & à la finesse. Nous redeviendrions quelque peu Gaulois par les avantages du corps ; nous resterions Français par ceux du courage & de l'esprit ; & quoique vous en disiez, citoyens, nous serions quelque peu Grecs par ceux de l'imagination. Les beaux arts représentent-ils autre chose que les développemens du corps, ou ceux de l'ame exprimés par le corps avec dignité ? Les arts trouveroient dans les jeux les bons modèles, c'est-à-dire, la nature. Les jeux sont donc un maître bien supérieur à cette collection de chef-d'œuvres qui nous arrivent d'Italie, & qui menace les arts d'enfanter une tourbe de copistes. C'est l'étude de la nature qui forme les grands maîtres & qui produit les chefs d'œuvres.

Sans doute aux courses à venir, le signal ne sera pas un coup de chapeau, le but une ficelle ; la carrière ne sera pas obstruée ; les concurrens auront subi une épreuve avant qu'il leur soit permis d'affronter les regards du public, qui cette fois en désignoît quelques-uns du nom de *cuis de plomb*. Ils auront un lieu où trouver à se désaltérer ; un lieu où ils rencontreront les encouragemens de leurs proches, les regards si peissans de la tendresse ; le peuple pourra revoir ceux qui auront mérité de fixer son attention ; & probablement encore le vainqueur pourra dans sa vieillesse montrer à son fils l'attestation publique de sa victoire. Alors ce ne sera plus la fête d'un jour, amusement éphémère, qui sera offert au peuple ; ce sera instituer les glorieux souvenirs, la dignité nationale, & avec eux la dignité des arts.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BOISSY-D'ANGLAS.

Suite de la séance du 21 thermidor.

Le conseil a fait la proclamation suivante :

Proclamation pour la formation d'une haute-cour de justice en la commune de Vendôme.

En exécution de l'article 267 de la constitution, & en conséquence du décret d'accusation prononcé le 20 messidor dernier, par le conseil des anciens, contre Jean-Baptiste Drouet, l'un des représentans du peuple, membre du conseil des cinq cents, & de son renvoi devant la haute-cour de justice,

Le conseil des cinq cents, au nom du corps législatif, proclame la formation d'une haute-cour de justice en la commune de Vendôme, département de Loir & Cher, où les juges & accusateurs nationaux seront tenus de se trouver réunis le 15 fructidor prochain.

Le représentant du peuple Drouet & ses co-accusés y seront transférés pour la même époque, & les jurés s'y rendront dans les délais déterminés par la loi.

La présente proclamation sera imprimée & publiée.

Le directoire exécutif envoie au conseil le traité de paix conclu avec le duc de Wurtemberg. Le conseil après en avoir entendu la lecture en comité général l'a renvoyé en séance publique à l'examen d'une commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUSSAULX.

Séance du 21 thermidor.

Saligny vient, au nom d'une commission, proposer au conseil d'approuver la résolution relative à la contribution personnelle de l'an 4. Armand de la Meuse est d'un avis contraire. Cette proposition est ajournée.

Dumas monte à la tribune & vient faire un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la résolution du conseil des cinq cents relativement aux opérations des assemblées primaires de Marseille.

Il rappelle en peu de mots les insultes, les violences, les meurtres mêmes qui ont troublé les élections, & qui sont constatés par les procès-verbaux & les protestations des sections de Marseille. Ces détails horribles sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en remettre l'affligeant tableau sous les yeux du lecteur. Il est impossible de n'y pas reconnoître la faction anarchiste & feroce qui n'a cessé de faire couler le sang sur le sol de la France & d'arrêter l'établissement de tout gouvernement. Un autre résultat non moins affligeant, mais non moins certain, des documens mis sous les yeux des deux conseils, c'est que les autorités constituées de Marseille ont évidemment favorisé & même justifié les crimes des assassins. Ce qui porte au comble l'indignation de tout ce qui a un cœur humain, c'est la joie barbare qu'osent faire éclater les meurtriers, en se vantant de leur triomphe, que des magistrats dignes d'eux n'ont pas craint d'appeler le triomphe du gouvernement.

Dumas rappelle les rapports de ces autorités constituées, en fait ressortir tout ce que peut inspirer le mépris des lois & l'amour du sang ; les met en opposition les uns avec les autres ; détaille toutes leurs contradictions & dépouille le mensonge pour saisir la vérité. On se rappelle que dans l'excellent rapport de Thibaudeau, ce travail avoit déjà été fait avec une logique sévère ; Dumas emploie le même moyen & achève la conviction.

Il passe de là aux troubles qui ont agité la ville d'Aix, troubles intimement liés avec ceux de Marseille, mais qui paroissent d'abord enveloppés d'une plus grande obscurité. Il est affreux de le dire ; quelques scélérats ont appris dans ces contrées à commettre le crime avec art. Ils le disposent de manière à présenter toujours les victimes comme les coupables. A Aix, le parti des patriotes exclusifs avoit pour objet de venger la dissolution des commissaires de police qu'ils avoient nommés, & d'épouvanter le tribunal criminel, le seul corps constitutionnel, le seul corps que le fléau des destitutions n'eût pas déorganisé.

Dans la nuit du 3 au 4 thermidor, trois hommes sont blessés. Aussi-tôt la ville se couvre de patrouilles, commandées en partie par les commissaires de police destitués. Une d'elles arrête dans la rue le directeur du jury, & le conduit à la maison commune. Son arrestation n'a point de suite ; mais l'injure qui lui est faite marque l'esprit de ces patrouilles.

À minuit on va chercher le commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration municipale. A peine est-il entré dans la maison commune, qu'il est frappé d'un coup de bayonnette dans le ventre, d'un coup de sabre à l'oreille, & un coup de fusil qui lui est tiré, blesse à mort un garde de police à ses côtés. Un autre coup de feu abat le citoyen Chave. On entend des cris : *aux armes, aux armes, les républicains sont égorgés* ; & ce sont ces prétendus républicains qui, faisant les patrouilles, tirent à tort & à travers sur les citoyens désarmés.

Le 4, à cinq heures du matin, une de ces patrouilles tue d'un coup de fusil un fils du maître de poste, âgé de 15 ans, qui atteloit une voiture. Une autre tue le nommé Chabran, maçon ; Jolifer est assassiné dans le corps-de-garde même de la maison commune.

On tire des coups de fusil dans la fenêtre du citoyen Pellicot, ancien juge-de-peace, à mesure qu'il s'en va. On insulte la maison du président du tribunal criminel. Le directeur du jury est averti de se cacher & qu'on lui en veut. Ainsi l'action de la justice est paralysée.

Les hommes auxquels la ville est livrée, ces hommes qui tirent dans les rues sur les citoyens, ne cedent qu'à regret la garde à la troupe soldée, *les canonniers-volontaires* (& ils ne devroient plus y en avoir) dont l'exaspération ne pouvoit que nuire à la tranquillité publique, (telle est l'expression de l'administrateur départemental, Manche), vouloient encore, le 7, au matin, se rendre maîtres des canons. Il faut qu'on leur oppose la force armée.

Après cet exposé des faits, qui suffit déjà à l'homme attentif pour porter un jugement, Dumas fait sentir que l'aggression, de quelque part qu'elle soit venue, ne pouvoit être imputée ni au commissaire du pouvoir exécutif, ni au juge de paix, ni au président du tribunal criminel, ni enfin à aucun des citoyens contre lesquels s'est portée la vengeance des patrouilles, ou, pour mieux dire, la fureur des assassins. Le rapporteur discute les dispositions, fait connoître les placards qui étoient affichés à Aix, & dans lesquels on regrettoit Robespierre; enfin l'état de terreur qui regne sur cette commune.

Le rapporteur s'empresse de rendre justice au zèle & à l'activité du directoire exécutif pour réprimer ces attentats & rétablir l'ordre dans ces contrées. Voici dans quelles expressions, après avoir rappelé les erreurs de ses nominations, le rapporteur expose sa conduite actuelle.

« Nous devons reconnoître aussi hautement que le directoire vint rentrer dans la ligne des principes & dans l'atmosphère des loix, & nous ne sortirons pas de la question qui nous occupe, sans vous avoir dit que le directoire & ses ministres ont assuré le rétablissement de l'ordre avec la plus grande activité, & que le ministre de la police générale y a mis tout le zèle & la vigilance qui caractérisent son administration.

« Que le gouvernement renonce donc, après de si cruelles épreuves, à cette fausse prétention d'indépendance défensive entre deux factions, qui le conduit à supposer ce qui n'existe pas, & lui fait user contre des fantômes une moitié de ses forces.

« Ce n'est point entre des factions, c'est hors des factions & contre elles que le gouvernement est placé par la constitution & plus encore par la force des choses. Au-dehors comme au-dedans, ses ennemis, ceux de la république sont les ennemis de la nation, de la paix, de la restauration des finances, de la prospérité nationale, de l'ordre civil. Confondez, distinguez-entr'eux par leur intérêt ou par leurs crimes diverses classes; changez leur dénomination suivant vos caprices; faites de tristes romans sur notre déplorable histoire; il n'importe aux bons citoyens, qui ne connoissent de ralliement, de garantie, que la loi qu'ils ont jurée, & qui, seuls ont à être gouvernés par la loi républicaine un intérêt identifié avec celui des hommes qui gouvernent par elle ».

Le rapporteur finit par faire sentir l'importance de maintenir la liberté des élections; il propose d'approuver la résolution. — Le conseil l'approuve.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 21 thermidor.

Le conseil adopte un projet tendant à exempter du droit d'enregistrement, les procès-verbaux dressés par les gardes champêtres & forestiers, & à les assujettir simplement à l'affirmation devant les juges-de-peace, lesquels ne pourroient taxer les délinquans à une amende plus forte que celle de trois journées de travail.

D'après un rapport de Villers, le conseil accorde pour les dépenses du ministère des finances, une somme de 30 millions en promesses de mandats.

Les sommes que le ministre sera dans le cas d'ordonner en numéraire, seront payées en mandats au cours.

La résolution est adoptée à la simple lecture.

Blutel revient, par motion d'ordre, sur la résolution prise hier relativement au droit de vaine pâture; il desire qu'on admette une exception pour les départemens qui fournissent à l'approvisionnement des armées. Il demande qu'on s'en rapporte à cet égard à la sagesse du directoire. — Adopté.

Organe d'une commission spéciale, Blutel soumet à la délibération un projet de résolution relatif aux défenseurs de la patrie portés sur la liste des émigrés.

Impression & ajournement.

Le conseil se forme, de nouveau, en comité général.

Orlando Furioso di Lodovico Ariosto, 4 vol. in-8°. sur papier grand-raisin d'Essonne, avec 72 belles gravures. Prix, 40 liv. Il reste encore quelques exemplaires en papier vélin, in-8°. On en a tiré quelques exemplaires 4 vol. in-4°. sur grand raisin vélin avec le même nombre de figures premières épreuves. Chez Plassan, libraire, rue du Cimetière Saint-André-des-Arcs.

Cette nouvelle édition d'un poème qui sera toujours réimprimé, parce qu'il sera toujours lu, est précieuse par la beauté de l'exécution.